

**BILAN ANNUEL 2023****1. COMPOSITION DU COMITE DE RADIO FRANCE**

Le décret n° 2017-363 du 21 mars 2017 a introduit un article 4-1 dans le cahier des charges de Radio France qui fixe, en prenant en compte l'avis formulé le 22 février 2017 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, devenu Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ci-après « Arcom »), les modalités de fonctionnement du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (ci-après « Comité d'éthique de Radio France » ou « Comité »).

En application de la loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et du décret d'application susvisé, le Conseil d'administration de Radio France réuni le 29 mars 2017 a fixé à cinq le nombre des membres de ce Comité.

Les cinq membres du Comité, nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable, sont Madame Françoise Benhamou, Madame Alice Antheaume, Madame Chine Labbé, Monsieur Alban de Nervaux et Monsieur Francesco Martucci. Succédant à Monsieur Gilles Leclerc, Chine Labbé a été nommée membre du CHIPIP par le Conseil d'administration de Radio France le 25 avril 2023. Le 2 novembre 2023, le Conseil d'administration a également nommé Monsieur Alban de Nervaux et Monsieur Francesco Martucci pour succéder à Madame Béatrice Bourgeois-Machureau et Monsieur Antoine Gaudemet.

Lors de la première réunion du Comité, Françoise Benhamou a été élue à l'unanimité Présidente du Comité. Conformément à la loi qui préconise « une représentation équilibrée des femmes et des hommes », le comité comporte donc trois femmes et deux hommes.

En 2023, le Comité s'est réuni à cinq reprises.

- **Il a procédé à l'examen des saisines reçues au cours de l'année.**
  - Il a estimé qu'un sujet ayant fait l'objet de saisines de la part de plusieurs auditeurs entrait pleinement dans son champ de compétence et appelait une réponse circonstanciée de sa part.
  - **Saisi par la Présidente de Radio France fin 2023 sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour renforcer son rôle, le Comité d'éthique a débuté ses réflexions et travaux** dans la perspective de proposer en 2024 des recommandations.
- **Le Comité a enfin poursuivi ses travaux destinés à améliorer sa visibilité** auprès des auditeurs de Radio France.

**2. SAISINES DU COMITE ET DEMANDES TRAITEES**

En 2023, le Comité a examiné 98 saisines. Nombre d'entre elles constituaient des commentaires d'actualité ou ne soulevaient pas de question d'ordre éthique, et ont été renvoyées à la Médiatrice des antennes.

Il a néanmoins estimé que 16 saisines nécessitaient une réponse individuelle indiquant à l'auditeur l'attention du Comité sur le sujet traité. C'est notamment ce qu'a fait le Comité s'agissant d'une saisine sur le traitement à l'antenne de la réforme des retraites, en indiquant l'attention portée à l'équilibre des opinions et à la qualité des débats, ou encore s'agissant des saisines relatives à la suppression de l'émission quotidienne « C'est encore nous », indiquant que la saisine relevait de la liberté éditoriale des antennes et renvoyant à la réponse formulée par Adèle Van Reeth dans une lettre le 12 mai et exprimée à l'antenne le 30 juin.

Le Comité d'éthique a par ailleurs estimé qu'un sujet sur lequel il a été saisi par plusieurs auditeurs nécessitait une réponse circonstanciée, publiée son site : les propos tenus par Guillaume Meurice dans sa chronique diffusée dans l'émission le Grand Dimanche Soir le 29 octobre 2023 sur France Inter, comparant Benjamin Netanyahu à un « nazi sans prépuce ». Le Comité a apporté une réponse générale aux saisines des auditeurs.

Le Comité d'éthique a souligné l'importance de la question de la responsabilité des personnalités qui tiennent l'antenne, y compris dans les émissions à vocation humoristique, et de savoir si tout propos peut être prononcé sans qu'il soit tenu compte du contexte et de l'actualité. Le Comité d'éthique a relevé à cet égard les propos de la Présidente de Radio France, qui a notamment rappelé lundi 6 novembre dans un courrier adressé à l'ensemble des salariés de Radio France l'exigence de responsabilité, de rigueur et de modération qui s'impose aux antennes de Radio France, encore plus particulièrement lorsque le pays est marqué par une telle tension.

Au regard de l'importance de cette question, le Comité d'éthique a, pour la première fois depuis sa création, transmis l'ensemble des saisines relatives à ce sujet à la Présidente de Radio France et à l'Arcom au titre des compétences qui lui sont accordées en vertu de l'article de l'article 30-8 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Enfin, le 6 novembre 2023, la Présidente de Radio France a saisi le Comité d'éthique afin qu'il puisse émettre des recommandations sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour renforcer son rôle. Cette saisine intervient dans le contexte des travaux menés par l'Assemblée Nationale pour évaluer l'impact de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 instaurant les comités d'éthique, et dans celui de l'ouverture des Etats généraux de l'information. Le Comité d'éthique a débuté ses réflexions en décembre 2023. Le Comité poursuivra ses travaux et s'appuiera sur l'avis de personnalités qu'il auditionnera pour finaliser ses recommandations en 2024.

### **3. TRAVAUX DE COMMUNICATION**

En avril 2022, Monsieur Roch-Olivier Maistre, président de l'ARCOM, a adressé un courrier à Madame Françoise Benhamou, présidente du CHIPIP dans lequel il a pu notamment indiquer qu'il « *apparaîtrait opportun que le comité mette en œuvre des actions permettant d'asseoir sa notoriété auprès du public et des professionnels de l'audiovisuel.* » Dans le prolongement de ce courrier, un échange avec Sibyle Veil a eu lieu pour évoquer les pistes qui permettraient de répondre à cette ambition. Plusieurs suggestions en ont découlé.

Les membres ont estimé qu'un travail pour améliorer la visibilité externe du CHIPIP serait nécessaire et notamment, sur la page du site internet du Comité éthique de Radio France afin de rendre plus

compréhensible, lisible et visible son action : <https://www.radiofrance.com/comite-ethique>. Dans le cadre d'un échange avec les équipes en charge de la communication, il a notamment évoqué la pertinence de mieux faire ressortir les champs de compétences de la Médiatrice et du CHIPIP, de présenter de manière plus claire et simple le Comité, de revoir le cheminement et d'accroître la visibilité du formulaire de saisine. Ces évolutions ont été engagées fin 2022 et ont pu être concrétisées au premier semestre de l'année 2023.

Dans cet objectif, le site internet du Comité a fait l'objet de plusieurs améliorations: <https://www.radiofrance.com/comite-ethique-de-radio-france> Le site est plus ergonomique, avec des évolutions qui portent principalement sur :

- L'accessibilité du formulaire de saisine, remonté en haut de page et accessible plus directement grâce au bouton « Saisir le Comité d'éthique » ;
- Une lecture plus claire et compréhensible des réponses formulées par le Comité, remontées également en haut de page accessibles grâce à un bouton, et désormais classées par thématique pour mieux orienter les auditeurs ;
- Une rédaction plus simple et plus lisible des missions du CHIPIP ;

Par ailleurs, dans la continuité des échanges ayant eu lieu en 2022 et visant à assurer une meilleure articulation et complémentarité entre les missions du Comité d'éthique et celles de la Médiatrice, la dernière réponse du CHIPIP aux saisines des auditeurs sur les propos tenus par Guillaume Meurice a été publiée sur le site de la Médiatrice.